



EDITO

GILETS JAUNES, GILETS VERTS, SANS GILETS, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE, FISCALE ET ÉCOLOGIQUE !

Nous vivons un de ces moments qui sera dit historique. Les gilets jaunes ont initié les révoltes il y a plus de trois semaines, au départ contre une hausse des taxes sur les carburants. Mais très vite les revendications ont évolué, les manifestants exigeant le droit de vivre dignement. Le mépris du gouvernement a été édifiant, son obstination insupportable et irresponsable. Il a répondu par le mépris et la répression, se disant « déterminé à tenir le cap ». Ce cap qui n'est rien d'autre que le transfert du poids de la crise économique sur les épaules des salarié-es, des retraité-es, des chômeur-ses, des classes moyennes et des jeunes. Les lycéen.nes, entraîné.es par le mouvement des gilets jaunes sont eux aussi dans la rue, manifestant contre l'injustice de la sélection. La réponse du gouvernement est scandaleuse. Les violences, les humiliations subies par les jeunes, nos enfants, nos élèves, les citoyen.nes de demain est inacceptable est dangereuse pour notre démocratie. Ces luttes contre les injustices sont des luttes contre la politique d'un gouvernement qui œuvre chaque jour à leur renforcement. Ses décisions et ses réponses ne servent que ceux qui bénéficient déjà de nombreux avantages. Le mépris doit cesser et nous devons être aux côtés de toutes et tous celles et ceux qui luttent pour :

- Le rétablissement de l'IFS
- L'augmentation générale des salaires, des pensions, de la protection sociale.
- Une véritable politique contre l'évasion fiscale
- La remise en place et le développement de tous les services publics au plus près des cytoyen.es
- La fin du système de sélection et de tri des lycéen.nes et étudiant.es
- L'abrogation des réformes qui mettent à mal et détricotent le droit du travail et la protection des salariés.

Il nous faut œuvrer à la convergence des luttes des lycéen.nes, étudiant-es, retraité-es, travailleur-euses, chômeurs-euses, pour toutes et tous ensemble, mettre fin aux injustices.

Blandine Turki ; Jean Le Floch ; Christian Viéron-Lepoutre



Sommaire

- Page 1 :** édito
Page 2 : gilets jaunes - lycéens
Page 3 : droits d'inscription université-
 bienveillance
Page 4 : résultats des élections profession-
 nnelles

Date de dépôt : 12-12-2018 — A distribuer avant le : 19-12-2018

BESANCON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

GILETS JAUNES ET ORGANISATIONS SYNDICALES : DES ENSEIGNEMENTS À TIRER

Depuis plusieurs semaines, le mouvement des Gilets jaunes s'est répandu partout en France, un mouvement né à l'annonce de la prochaine hausse des taxes sur les carburants. Une partie de ces taxes doit servir à financer la transition écologique, mais elle est en réalité infime : pour le Sénat, l'augmentation de la taxe carbone résulte d'une « logique de rendement budgétaire ».

Cette mobilisation trouve son origine dans la diffusion sur les réseaux sociaux d'appels de citoyens à manifester. Elle s'élargit rapidement à d'autres revendications : hausse du pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, notamment rurales et périurbaines, démission du président de la République. Le mouvement s'organise autour de blocages de routes et ronds-points et de plusieurs manifestations nationales intervenant chaque samedi à partir du 17 novembre 2018. Les employé-es sont largement majoritaires sur les ronds-points, ainsi que les retraités et beaucoup de femmes exprimant « une exigence de respect et de reconnaissance » de la part du pouvoir politique : des ménages

aux revenus modestes, en dessous du revenu médian de près d'un tiers. Trouvant un fort écho en province, les protestations s'étendent ensuite à Paris, où des violences provoquent d'importants dégâts matériels, entraînant une répression virulente en partie « à l'aveugle » et de nombreuses arrestations. Bien que se disant apolitiques et ne souhaitant pas de rapprochement avec les organisations syndicales, les GJ ont reçu un certain nombre de soutien de l'extrême droite à l'extrême gauche. Ils ont réussi à créer un mouvement « à la base », qui dure et reçoit un large soutien de la population qui peut aller des coups de klaxon à l'approche des ronds-points, à l'apport de nourriture ou de matériel d'aménagement.

Les organisations syndicales sont restées très éloignées du mouvement, celui-ci les rejetant ouvertement. Des liens sont pourtant en train de se tisser, prudemment. Lors des manifestations du 1er décembre, les organisations syndicales ont défilé contre le chômage et la précarité, mais à distance des gilets jaunes, tandis que des syndicalistes cheminots étaient présents

à leurs côtés. « On peut considérer que les mouvements syndicaux classiques n'ont pas permis, ces dernières années, d'obtenir des avancées sociales. Une conséquence en est que la colère restée sourde se fait entendre aujourd'hui, analyse Fabrice Angéï (CGT). Parmi les gilets jaunes, il y a beaucoup de retraités, beaucoup de précaires, de chômeurs. Nous, notre terrain, c'est avant tout le monde du travail. C'est une question qui se pose à nous, organisations syndicales, de comment atteindre aussi ces catégories-là. ».

Le discours du Président, qui a fait quelques annonces, aisément décriptables, puisque toutes les mesures annoncées seront payées par les contribuables et les assurés sociaux, aucune par les grandes fortunes, ni les profits, n'a pas convaincu les Gilets jaunes. Comment vont-ils pouvoir continuer à se mobiliser, comment organiser une convergence sur un certain nombre de revendications communes concernant les salaires, la baisse des taxes etc... il est grand temps que les organisations syndicales se penchent sur le sujet. Et choisissent un camp.

MOBILISATIONS LYCÉENNES

« *Le bac ne sera plus le même selon les établissements* » la sélection à l'entrée à l'université les laissera « sur le carreau ».

Encore une mobilisation inattendue : les lycéens sont dans la rue **pour dénoncer les réformes éducatives en cours** (ParcourSup, bac et lycée), ainsi que les mesures liées à la rentrée 2019 (suppressions de postes) et exiger une autre politique pour l'Education Nationale.

Très rapidement, toute la France a été concernée : lycées bloqués, manifestations importantes, répression généralisée, avec un focus particulier sur Mantes la Jolie où 130 lycéens ont été agenouillés sous la menace des armes des policiers pendant 1 h 30. Mais les mobilisations lycéennes qui ont vu le jour ne sont pas habituelles : venues des lycées des quartiers populaires, des petites villes, elles démontrent que la jeunesse de ces

lieux subit avec ses parents et ses grands-parents des difficultés matérielles importantes et qu'elle se sent discriminée, déclassée.

« *Que les établissements de banlieue autour de moi se mobilisent, en soi, ça ne me surprend pas, confie un enseignant d'Aubervilliers, lui-même mobilisé. Mais à ce point-là, c'est du jamais vu en éducation prioritaire depuis une dizaine d'années.*

Au sein même des lycées, c'est sur le profil des jeunes engagés qu'insiste Stéphane Rio, enseignant d'histoire à Marseille. « *L'étincelle est partie des filières technologiques, de manière rapide et éruptive* », témoigne-t-il. Ce professeur dit avoir d'abord vu sur les blocus des jeunes peu politisés, parlant autant d'eux que de leurs parents. Des adolescents qui n'ont pas toujours les codes des « bons élèves », ne réclament pas d'« AG », ne veulent pas né-

cessairement rejoindre les défilés. « *Ils prônent le blocage pur et simple, observe cet enseignant, et tenir le lycée comme on tient un rond-point* ».

Depuis, à écouter les enseignants, les mots d'ordre « *proprement lycéens* » résonnent plus haut. « *Les jeunesses se sont unies, reprend Stéphane Rio, pour dire leur crainte commune : que les réformes en cours – celles du lycée, du bac, de Parcoursup – accroissent des inégalités dont ils seront les premières victimes* ».

A Besançon, ils étaient un millier à manifester lors du mardi noir (11 décembre). La manifestation dynamique et active, s'est déroulée dans le calme, accompagnée d'adultes.

La mobilisation doit monter en puissance et être amplifiée dans la perspective des actions de la fin de semaine (vendredi 14 décembre) et de la semaine suivante (mercredi 19 décembre).

DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS NON EUROPÉENS

Dans le cadre de l'annonce de l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, le Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté, réuni ce mardi 11 décembre, a débattu de ce futur projet.

La vice-présidente du CA a soumis, préalablement au Conseil d'administration, une motion réaffirmant les valeurs de notre université et demandant au gouvernement de reconsidérer cette mesure. Cette démarche, soutenue par le président, fait suite à la position qu'il a exprimée en co-signant la tribune de l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation - AUREF (dépêche du 04 décembre 2018).

A l'ouverture du Conseil d'administration du 11 décembre, une délégation d'étudiants de l'association solidaires de défense des étudiants (ASDE) et d'étudiants internationaux extra-communautaires, ont été accueillis suite à leur demande afin de témoigner, d'échanger et de présenter une motion.

Les débats en séance ont permis d'aboutir à la rédaction d'une motion commune et partagée, intégrant celle proposée par les étudiants, celle proposée par un membre du CA et celle soumise préalablement. Cette motion a été

approuvée à l'unanimité du Conseil d'administration. Vous la trouverez ci-dessous.

MOTION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE REUNIE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 11 DÉCEMBRE 2018

Le Premier Ministre vient d'annoncer l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires de 170€ à 2770€ par an en licence et, respectivement, de 243€ et 380€ à 3770€ en master/doctorat, déclaration paradoxalement annoncée sous la bannière « Bienvenue en France ».

La Constitution de 1958 dispose que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Pour le président de l'Université de Franche-Comté et l'ensemble de sa communauté universitaire, l'Université française doit être ouverte et accessible à tous.

Il est paradoxal que cette décision s'inscrive dans la stratégie internationale de la France, 4ème destination d'accueil dans le monde et premier pays d'accueil d'étudiants non anglophones, d'autant qu'elle a déjà perdu une partie de son attractivité.

Cette mesure discriminatoire est un

obstacle majeur à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Cette augmentation est une mesure de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par l'Université.

En outre, le Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté exprime toute sa solidarité aux étudiantes et étudiants étrangers que notre établissement accueille aujourd'hui ou souhaite accueillir à l'avenir.

Le Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté, réuni en conseil plénier le 11 décembre 2018, demande au gouvernement de renoncer à cette mesure pour maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche digne de son nom.

Ce projet de loi rendra impossible l'accès aux études des étudiants de pays pauvres. Par ricochet, nombre de formations seront fermées faute d'effectifs suffisants.

Alors que la loi n'est pas encore votée, elle est déjà affichée sur le portail de Campus France, tout comme la loi entérinant Parcousup. Le 11 décembre, lycéens, étudiants et personnels ont manifesté devant la présidence de l'université pour un retour aux frais d'inscription en vigueur.

POUR BLANQUER, BIENVEILLANCE = SOUMISSION !

Depuis qu'il est arrivé au ministère de l'éducation nationale, J.M. Blanquer ne cesse d'utiliser ce mot : bienveillance. Mais la résonance qu'il lui donne n'a rien à voir avec l'étymologie même de ce terme. « Sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose ». Décidément, notre ministre se moque bien du sens. Car pour lui cela signifie mise au pas des enseignant.es et soumission. Dans son projet de « loi de la confiance », loi sur l'école qui doit passer prochainement au parlement, un article autoritaire doit nous alarmer.

Cet article sanctionnera toute critique portée contre l'institution. Alors que le devoir de réserve au-

jourd'hui ne concerne que les seuls cadres du système éducatif, alors que les violences contre les diffamations sont déjà punies par la loi, Blanquer veut par cet article priver les enseignant.es de leur liberté tant nécessaire à l'exercice de leur métier. Que dit cet article ? En parlant de révocation et de sanctions :



« Il en ira lorsque les personnels de la communauté éducative cherche-

ront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire. Ces dispositions pourront également être utilement invoquées par l'administration dans les cas de violences contre les personnels et la communauté éducative ou atteintes au droit au respect de leur vie privée, notamment par le biais des publications sur des réseaux sociaux. »

Va-t-on laisser la censure s'installer ? Accepterons-nous de laisser passer l'intérêt de l'institution avant celui de nos élèves ou de nos collègues ?

BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La FSU est confortée dans sa représentativité au sein de la Fonction Publique et progresse en nombre de voix à l'Etat comme à la Territoriale. Elle reste de très loin la première fédération syndicale au Comité Technique Ministériel

La participation de près de la moitié des agent-es montre leur attachement au rôle que jouent les instances paritaires et confortent les organisations syndicales et les représentant-es du personnel dans la défense de leurs conditions de travail, de leurs salaires, de leurs déroulements de carrière mais aussi dans la défense et la valorisation de leurs métiers et missions.

Alors que le gouvernement n'a eu de cesse de marginaliser les organisations syndicales et que le dialogue social est surtout devenu un "monologue", les personnels ont montré leur attachement à la Fonction publique. Le gouvernement doit l'entendre comme tel !

La FSU s'inquiète d'une baisse persistante de la participation à ces élections (-3 points cette année). Il conviendra de s'interroger sur les modalités et conditions de vote, sur la nécessité de mettre en place des bureaux de vote sur les lieux de travail quelles que soient les modalités retenues.

Il sera nécessaire aussi de faciliter le vote des contractuels qui

n'ont pu que faiblement participer à ce scrutin. La FSU a dénoncé les dysfonctionnements survenus au Ministère de l'Éducation nationale.

La FSU reste engagée au quotidien avec toutes et tous les agent-es pour conforter le rôle de la Fonction publique et de ses agent-es.

Merci à toutes les électrices, tous les électeurs qui nous ont manifesté leur confiance en votant pour leur syndicat national et leur fédération.

Merci à celles et ceux qui se sont mobilisé-es pour faire voter autour d'eux.

LES RÉSULTATS DANS NOTRE ACADÉMIE

| | % | Inscrits | Votants | Exprimés | Nuls | Sièges | FSU | sièges | SE | sièges | SGEN | sièges | FO | sièges | SUD/CD | sièges | SNALC | sièges | CFE CG | sièges | SNPTES | | SNCL-SAGES |
|------------|--------|----------|---------|----------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|-----|--------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|---|------------|
| CAPD 25 | 55 | 3131 | 1722 | 1704 | 18 | 10 | 1037 | 7 | 379 | 2 | 164 | 1 | 41 | | 42 | | 41 | | | | | | |
| CAPD 70 | 57,26 | 1329 | 761 | 734 | 27 | 5 | 363 | 3 | 330 | 2 | 12 | | 29 | | | | | | | | | | |
| CAPD 39 | 57,34 | 1362 | 781 | 768 | 13 | 5 | 460 | 3 | 283 | 2 | 25 | 0 | | | | | | | | | | | |
| CAPD 90 | 67,32 | 771 | 519 | 514 | 0 | 5 | 335 | 4 | 151 | 1 | 21 | 0 | 7 | 0 | | | | | | | | | |
| CCP DACS | 86,67 | 15 | 13 | 13 | 0 | 1 | 6 | 0 | 7 | 1 | | | | | | | | | | | | | |
| CAPA PsyEN | 75,97 | 154 | 117 | 115 | 2 | 4 | 54 | 2 | 42 | 2 | 19 | | | | | | | | | | | | |
| EPS | 71,79 | 553 | 397 | 391 | 6 | 9 | 262 | 6 | 119 | 3 | | | | | | | 10 | | | | | | |
| IEN | 88,64 | 44 | 39 | 36 | 3 | 2 | 5 | 0 | 31 | 2 | | | | | | | | | | | | | |
| PLP | 61,69 | 1133 | 699 | 680 | 19 | 10 | 165 | 2 | 57 | 1 | 113 | 2 | 237 | 4 | 108 | 1 | | | | | | | |
| Certif | 44,03 | 4390 | 1933 | 1883 | 50 | 19 | 826 | 9 | 237 | 2 | 269 | 3 | 133 | 1 | 142 | 1 | 273 | | 3 | | | | |
| PerDir | 94,01 | 267 | 251 | 240 | 11 | 3 | | | 171 | 3 | 19 | 0 | 50 | 0 | | | | | | | | | |
| ADJAENES | 58,78 | 609 | 358 | 323 | 35 | 5 | | | 210 | 4 | 74 | 1 | | | 39 | 0 | | | | | | | |
| CPE | 91,45 | 234 | 214 | 210 | 4 | 4 | 43 | 0 | 134 | 3 | 33 | 1 | | | | | | | | | | | |
| Agregés | 55,91 | 1023 | 572 | 558 | 14 | 10 | 269 | 6 | 41 | 1 | 80 | 1 | 26 | 31 | | 111 | 2 | | | | | | |
| ATRF | 47,91 | 311 | 149 | 95 | | 4 | | | 45 | 2 | 32 | 1 | | | 18 | | | | | | 44 | 1 | |
| AAE | 69,47 | 226 | 157 | 146 | 11 | 4 | | | 114 | 3 | 32 | 1 | | | | | | | | | | | |
| ASSAE | 55,56 | 54 | 30 | 28 | 2 | 2 | 28 | 2 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Inf | 70,19 | 161 | 113 | 109 | 4 | 3 | 85 | 3 | 24 | 0 | | | | | | | | | | | | | |
| SAENES | 63,28 | 384 | 243 | 228 | 15 | 4 | | | 160 | 3 | 41 | 1 | | | 27 | | | | | | | | |
| CCP Edu | 23,65 | 406 | 96 | 89 | 16 | 3 | 15 | 1 | 25 | 1 | 17 | 1 | 10 | 8 | | 9 | | 4 | | | | | 1 |
| CCP AESH | 7,44 | 2246 | 167 | 149 | | 5 | 56 | 2 | 32 | 1 | 19 | 1 | 10 | 0 | 8 | 0 | 20 | 1 | 2 | 0 | | | 2 |
| CCP ATSS | 39,18 | 171 | 67 | 62 | 6 | 5 | 15 | 1 | 17 | 2 | 18 | 2 | | | 4 | 2 | | 2 | | | 2 | | |
| CTA | 47,62 | 18881 | 8991 | 8510 | 481 | 10 | 3460 | 5 | 2431 | 4 | 997 | 1 | 567 | 0 | 454 | 0 | 538 | 0 | 63 | 0 | | | |
| CTSD 25 | | 8303 | | 3670 | | 10 | 1563 | 5 | 843 | 3 | 517 | 1 | 233 | | 239 | | 267 | 1 | 8 | | | | |
| CTSD 39 | 46,64% | 3979 | 1856 | 1768 | 88 | 10 | 779 | 6 | 547 | 4 | 129 | 0 | 128 | 0 | 81 | 0 | 84 | 0 | 20 | 0 | | | |
| CTSD 70 | | | | 1547 | | 10 | 589 | 5 | 567 | 4 | 94 | | 104 | | 68 | | 114 | 1 | 11 | | | | |
| CTSD 90 | | | | 1076 | | 10 | 457 | 5 | 273 | 3 | 153 | 1 | 78 | 1 | 32 | | 61 | | 22 | | | | |